



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les Agences régionales de santé Partenaires santé des maires



Les principales missions de l'Agence régionale de santé (ARS) au bénéfice de votre territoire

- **Adapter la politique de santé à votre réalité locale**
L'ARS travaille main dans la main avec vous pour ajuster les actions sanitaires en fonction des spécificités de votre territoire.
- **Collaborer pour la prévention et la promotion de la santé**
L'ARS définit, finance et évalue des actions de prévention (vaccination, dépistage) que vous, élus, pouvez relayer auprès de vos administrés afin d'améliorer la santé de vos administrés.
- **Réguler l'offre de santé**
Pour garantir la meilleure réponse aux besoins des usagers et adapter le système de santé aux évolutions technologiques, l'ARS définit des objectifs aux différents acteurs de santé, encourage leurs coopérations réciproques, soutient leurs investissements, vérifie la qualité et la sécurité des prises en charge. L'ARS organise d'intenses concertations sur ces différents sujets, avec les professionnels, les collectivités, les élus...
- **Prévenir la perte d'autonomie et répondre aux situations de handicaps**
En collaboration avec les Conseils départementaux, l'ARS met en œuvre des politiques destinées à maintenir ou à rétablir l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Elle veille à ce que le secteur médico-social s'adapte aux besoins de tous et toutes, et qu'il soutienne l'inclusion scolaire, sociale, et l'inclusion au travail.
- **Préparer vos territoires aux crises sanitaires**
L'ARS, en lien avec les préfets, gère les crises sanitaires, et les tensions fortes que subit régulièrement l'offre de soin. Elle s'assure que les acteurs de la santé sont toujours prêts à réagir à un événement exceptionnel, de manière adaptée et coordonnée.
- **Protéger nos concitoyens des risques environnementaux et promouvoir ensemble un environnement favorable à la santé**
L'ARS prévient et gère les risques sanitaires liés à l'environnement et travaille avec les collectivités pour promouvoir un cadre de vie favorable à la santé (qualité de l'eau potable et de l'eau de baignade, lutte contre l'habitat insalubre, lutte contre les moustiques vecteurs de maladies, qualité de l'air, etc.). L'ARS est aussi à vos côtés pour développer l'urbanisme favorable à la santé.
- **Développer des projets de e-santé innovants pour vos administrés**
L'ARS soutient les initiatives numériques pour améliorer la coordination des soins et l'accès aux services de santé. Ces projets innovants sont des leviers d'attractivité pour vos territoires.

Au plus proche de vous, votre délégation départementale

L'ARS est représentée dans chaque département par une délégation départementale qui décline et adapte localement la stratégie de santé régionale.

L'équipe de chaque délégation départementale représente localement le directeur général de l'ARS de votre région. Elle est votre interlocuteur privilégié, et travaille en étroite relation avec votre préfet de département et ses services, ainsi qu'avec les professionnels et structures de santé de votre territoire.

Elle guide et accompagne les acteurs locaux dans le développement des projets favorables à la santé. Elle est à vos côtés !

Votre représentation dans la gouvernance des ARS

Depuis la loi 3DS de 2022, les élus jouent un rôle renforcé au sein des ARS :

- Le **Conseil d'Administration** des ARS inclut davantage de représentants des collectivités territoriales, doublant leur nombre (de 4 à 9 membres).
- Les présidents de régions et de départements, ainsi que des parlementaires, sont désormais membres du Conseil d'administration.
- Les élus locaux peuvent occuper des postes de vice-présidents au sein du Conseil d'Administration.



A vos côtés 365 jours de l'année : quelques illustrations

- Pour faciliter l'installation de professionnels de santé dans votre territoire.
- Pour vous accompagner dans une procédure d'admission en soins psychiatriques.
- Pour contrôler la qualité des eaux de baignade.
- Pour construire avec vous un contrat local de santé adapté aux besoins de santé de vos administrés.
- Pour vous épauler dans la lutte contre l'habitat insalubre.
- Pour développer un projet de maison sport santé.
- Pour prendre en charge et accompagner nos aînés au domicile comme en EHPAD.
- Pour soutenir les actions de prévention menées auprès de vos administrés (dépistage des cancers, vaccination, etc.).
- Pour contrôler la qualité de l'eau du robinet distribuée dans votre commune.

Votre ARS est votre partenaire clé pour construire un système de santé adapté et efficace, et elle a besoin de vous ! N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe proche de chez vous.



<https://www.ars.sante.fr/contactez-votre-ars>